

Abonnement
tout
compris

Beobank Home Secure Pro



PROTÉGEZ VOTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE CONTRE LES
CAMBRIOLAGES, LES AGRESSIONS ET LE RISQUE D'INCENDIE ⁽¹⁾

beobank **PRO**

Risques de cambriolage et d'agression. Avec la télésurveillance, n'y pensez plus !

Vous cherchez une solution simple, efficace et compétitive pour protéger vos locaux professionnels et vous prémunir des agressions ?

Destiné aux professions libérales, aux activités commerciales, artisanales ou de bureau,

Beobank Home Secure Pro protège vos locaux à usage professionnel ou mixte (usage partagé professionnel et habitation).

Beobank Home Secure Pro est un service opéré par Euro Protection Surveillance SA, acteur européen majeur qui dispose de plus de 35 ans d'expérience dans la protection des biens et des personnes.

Pourquoi choisir Beobank Home Secure Pro pour protéger votre activité professionnelle ?



- **Un abonnement tout compris**

Pas besoin d'acheter le système d'alarme : il est mis à votre disposition durant toute la durée de votre abonnement. Son contrôle à distance et sa maintenance, tout est compris dans votre abonnement, y compris le remplacement des piles !

- **L'installation est effectuée par un technicien-conseil** qui tient compte des spécificités de vos locaux professionnels et de vos besoins. Sans travaux importants.

- **La télésurveillance 24h/24**

Le système d'alarme est connecté au centre de surveillance EPS 24h/24. En cas de déclenchement de votre alarme, le centre de surveillance est alerté. Il effectue alors un appel de contrôle et vous informe.

- **L'intervention d'un agent de gardiennage G4S (selon la formule)**

En cas d'effraction constatée, un agent de gardiennage se rend sur place pour vérifier le bon état des issues. Si nécessaire, la Police est informée⁽²⁾ et des mesures de sauvegarde⁽³⁾ des lieux sont organisées.

- **Pilotez votre système d'alarme depuis votre smartphone⁽⁴⁾**

Vous pouvez mettre en marche ou à l'arrêt⁽⁵⁾ votre système d'alarme via l'application mobile, consulter les photos prises par les détecteurs en cas d'alarme ou encore être informé des mises en marche et mises à l'arrêt du système par vos collaborateurs.⁽⁴⁾

- **Alerte agression**

En cas de menace, vous pouvez donner l'alerte et déclencher la prise de photos, si fonction choisie, par les détecteurs de mouvement. Le centre de surveillance EPS avertit alors immédiatement la Police si nécessaire⁽²⁾.

Pour cela, il suffit d'une pression sur la touche alerte du clavier de la télécommande ou sur un bouton d'alerte placé, par exemple, sous un comptoir.

- **Protection contre le risque d'incendie⁽¹⁾**

Un détecteur de fumée⁽⁶⁾ certifié Bosec est connecté au système d'alarme en liaison avec le centre de surveillance EPS. En cas de détection de fumée, même quand le système est à l'arrêt, le centre de surveillance vous informe et alerte les pompiers si nécessaire⁽²⁾, que vous soyez présent ou non ! Cette fonction est disponible en option.

Un partenariat avec



Pour une réaction rapide et professionnelle, en cas d'alarme, l'opérateur EPS s'est associé à G4S, leader mondial en solutions de sécurité.

Implanté depuis plus de 50 ans sur tout le territoire belge, G4S vous fait bénéficier de son expertise en matière d'intervention et de gardiennage.



2 formules d'abonnement



	COMFORT PRO Alarme + information	SERENITY PRO Alarme + information + intervention
Mise à disposition d'un système d'alarme sans fil, connecté via Internet et GSM, avec clavier (équipement de base).	✓	✓
Contrôle à distance et maintenance du matériel (y compris le remplacement des piles)	✓	✓
Télésurveillance 24h/24 et 7j/7 par le centre de surveillance EPS	✓	✓
Détection d'intrusion avec prise de photos (si fonction souhaitée)	✓	✓
Dissuasion : sirène intérieure 105 dB et appel de contrôle	✓	✓
Information immédiate de l'abonné	✓	✓
Détection de fumée ⁽¹⁾	En option	En option
Analyse de la situation par un opérateur du centre de surveillance		✓
Intervention sur place d'un agent de gardiennage G4S ⁽²⁾		✓ 
Information de la Police ⁽²⁾		✓
Organisation de mesures de sauvegarde ⁽³⁾ en votre absence (gardiennage, sécurisation des issues)		✓ 
Accès espace abonné et application mobile ⁽⁴⁾	✓	✓
Tarif à partir de :	37,50 € HTVA/mois⁷ Inclus : 3 détecteurs d'intrusion	46,50 € HTVA/mois⁷ Inclus : 3 détecteurs d'intrusion

Installation et mise en service par un technicien-conseil : 150 € HTVA.

Nos engagements de qualité

- **Installation et mise en service clé en main.** Un technicien-conseil se déplace chez vous, réalise le diagnostic sécurité des lieux. Il installe le système d'alarme sans travaux importants. Il le met en service, le raccorde au centre de surveillance EPS et forme les utilisateurs présents à son utilisation.
- **Une garantie « satisfait ou remboursé » pendant 1 mois.** Si, dans le mois suivant votre installation, ce service ne correspond pas à vos attentes, vous pourrez nous retourner à nos frais le système d'alarme et vous serez remboursé des sommes engagées.

Un système d'alarme modulable et sans fil

Vous n'avez pas d'équipement à acheter, le système d'alarme est mis à votre disposition durant toute la durée de votre abonnement et peut être adapté selon vos besoins professionnels.

- **Adapté à vos locaux professionnels et à vos usages**

L'équipement de base suffit dans la majorité des cas. Cependant, vous pouvez composer votre système sur-mesure en sélectionnant les options dont vous avez besoin afin de renforcer votre protection ou améliorer votre confort.

- **Deux modes de liaison inclus**

La liaison avec le centre de surveillance EPS est réalisée par Internet haut-débit et par GSM. Le GSM utilise le réseau de téléphonie mobile et peut ainsi prendre le relais en cas de coupure d'électricité ou de la liaison Internet.

- **Une protection efficace**

- ✓ **Auto-protection**

Une alarme se déclenche en cas de tentative d'arrachement ou d'ouverture d'un élément du système d'alarme.

- ✓ **Protection multi-zones**

Vous pouvez protéger de façon indépendante jusqu'à 4 zones distinctes au sein de vos locaux. Par exemple : une réserve alors que vous vous trouvez en boutique. Vous pouvez également restreindre l'accès à certaines zones aux collaborateurs de votre choix.

- **Un fonctionnement optimal garanti**

Grâce au contrôle à distance de l'équipement, vous êtes informé en cas de dysfonctionnement. Un rendez-vous de maintenance est alors planifié dans les meilleurs délais. La fourniture et le remplacement des piles sont même inclus dans votre abonnement !

Restez connecté à vos locaux professionnels

Où que vous soyez, vous pilotez à distance votre système grâce à votre **espace abonné** sur Internet et à l'**application mobile EPS** ⁽⁴⁾.

- ✓ Vérifier l'état du système d'alarme et le mettre en marche ou à l'arrêt⁽⁵⁾ à distance.
- ✓ Visualiser les photos prises par les détecteurs en cas d'intrusion.
- ✓ Être informé des mises en marches/mises à l'arrêt du système par e-mail ou SMS grâce la fonction Signô.

Un service simple, efficace et complet



1

Détection

Lorsqu'une intrusion est détectée dans vos locaux, les détecteurs de mouvement prennent des photos (selon l'équipement choisi) et l'alarme est immédiatement transmise au centre de surveillance EPS.

Dissuasion

Une puissante sirène de 105 dB se déclenche pour dissuader l'intrus.

2



3

Contrôle et information

Le centre de surveillance EPS effectue un appel de contrôle vers vos locaux professionnels et vous êtes averti en cas de déclenchement.

Vous pouvez également consulter les photos prises par vos détecteurs de mouvement sur votre espace abonné et sur votre application mobile.

Intervention et appel de la Police

Si nécessaire et selon la formule souscrite, un agent de gardiennage G4S est dépêché sur place afin de contrôler les issues.

La Police est alertée en cas de besoin.⁽²⁾

4



5

Gardiennage

En votre absence, en fonction de la situation, un gardiennage est organisé jusqu'à la sécurisation des issues.⁽³⁾



BON À SAVOIR

- Grâce au **service Signô**, inclus dans votre abonnement, vous êtes informé par e-mail et/ou SMS lors des mises en marche et mises à l'arrêt du système d'alarme.
- Vous vous sentez menacé ? L'appui sur la **touche alerte** du clavier, de la télécommande ou du bouton d'alerte télésurveillé (en option) déclenche la prise de photos et, si nécessaire, celui-ci avertit immédiatement le centre de surveillance EPS qui avertit si nécessaire la Police ⁽²⁾ et envoie un agent de gardiennage (quelle que soit la formule souscrite).



Vous souhaitez plus de renseignements sur **Beobank Home Secure Pro** ?

- Rendez-vous dans une **agence Beobank** ou dans un **PRO Center**
- Contactez **Beobank Service Center** au **02 620 27 62**
- Ou surfez sur **<https://www.beobank.be/fr/professionnel>**

- (1) Détection du risque d'incendie par détection de fumée.
- (2) Si nécessaire, après levée de doute conformément à la réglementation.
- (3) Les frais de gardiennage ou de sécurisation des issues endommagées, engagés en cas d'effraction, sont facturés par EPS et généralement couverts par l'assureur.
- (4) Disponible sur vos plateformes de téléchargement habituelles, sous réserve de compatibilité.
- (5) La fonction de mise à l'arrêt à distance requiert une fonction d'identification par empreinte digitale ou reconnaissance faciale compatible.
- (6) Selon la région dans laquelle vos locaux sont situés, l'installation d'au moins un détecteur de fumée peut être obligatoire. Selon la réglementation applicable à votre activité et vos locaux, ce détecteur de fumée peut ne pas être suffisant pour répondre à vos obligations de sécurité incendie. Renseignez-vous auprès des autorités compétentes.
- (7) Tarif HTVA "à partir de" pour un équipement de base, hors extensions, hors options, hors frais d'installation et de mise en service de 150 € HTVA.

Beobank Home Secure est un service opéré par Euro Protection Surveillance SA - Société Anonyme au capital de 6.000.000 euros - RPM BRUXELLES - TVA BE 0679 698 103 - Boulevard International 55 D, 1070 BRUXELLES. Autorisations d'exercer en tant qu'entreprise de systèmes d'alarme et de systèmes caméras délivrées par le Ministre de l'Intérieur conformément à la loi du 2 octobre 2017 réglementant la sécurité privée et particulière.

Services proposés aux professionnels sous réserve des conditions et limites figurant dans les conditions générales. Engagement 12 mois minimum. Tarifs HTVA au 01/01/2023.

